



# ASSEMBLÉE NATIONALE

## 11ème législature

commerce électronique

Question écrite n° 46981

### Texte de la question

M. Armand Jung attire l'attention de M. le ministre de l'économie, des finances et de l'industrie sur la question du commerce électronique. Celui-ci a pour vocation de favoriser le développement des services par internet dans l'Union européenne. Le Parlement européen a adopté une directive générale sur le commerce électronique qui prévoit la libre circulation des services et la liberté d'établissement des prestataires de services. En conséquence, il lui demande si des règles harmonisées pour la fourniture par internet sont prévues et quelles réglementations seront opérantes pour les communications commerciales et l'information du consommateur dans ce cadre en France.

### Données clés

**Auteur :** [M. Armand Jung](#)

**Circonscription :** Bas-Rhin (1<sup>re</sup> circonscription) - Socialiste

**Type de question :** Question écrite

**Numéro de la question :** 46981

**Rubrique :** Ventes et échanges

**Ministère interrogé :** économie

**Ministère attributaire :** économie

### Date(s) clé(s)

**Question publiée le :** 29 mai 2000, page 3188